

## **Motion de recommandation**

La Chambre des Représentants,

Ayant entendu l'interpellation de Madame Vanessa Matz, Députée fédérale,

Ayant entendu la réponse de Monsieur Koen Geens, Ministre de la Justice,

Considérant que l'expertise wallonne qui est réalisée, à la fois au niveau du laboratoire ADN, mais aussi au niveau de l'Institut médico-légal en général, est reconnue à très large échelle.

Considérant que la diminution des budgets alloués aux laboratoires ADN va entraîner une perte importante du savoir et du faire-faire de ce personnel vers d'autres horizons.

Considérant que, suite à la fermeture de BIO.Be (autre centre wallon d'analyse ADN), l'Institut médico-légal est le seul et unique Institut médico-légal wallon, ce qui signifie qu'en raison de la fermeture prochaine du laboratoire ADN à Liège, les parquets wallons devront donc à l'avenir faire appel à des laboratoires bruxellois, flamands ou étrangers.

Demande au Gouvernement de permettre le maintien de l'Institut médico-légal de Liège, dorénavant l'unique Institut wallon, et de revoir les colossales économies budgétaires qui y sont réalisées et qui ont pour conséquence la fermeture future du laboratoire, et à terme de l'Institut tout entier.